



Le 2 octobre 2006

Madame, Monsieur,

Les services à la personne rendus à domicile contribuent au bien-être de chacun ainsi qu'à une meilleure qualité de vie. Ils permettent notamment d'alléger les contraintes quotidiennes et, pour les actifs, de se consacrer plus aisément à la vie professionnelle.

Le chèque emploi service universel (Cesu), créé dans le cadre du plan de développement des services à la personne est un instrument nouveau au bénéfice de toutes les entreprises, artisanales, commerciales, industrielles et de services, ainsi qu'à celui des professions libérales.

Le Cesu est un moyen de paiement à disposition de vos salariés et de vous-même pour rémunérer tous les services à la personne effectués à domicile. Il vous permet aussi de bénéficier, vous même comme vos salariés, d'une aide défiscalisée et exonérée de charges sociales pour accéder de façon simple et à un coût réduit aux services à la personne rendus à domicile.

Le traitement fiscal et social particulièrement avantageux de ce chèque en fait un puissant levier de pouvoir d'achat à moindre coût. C'est gagnant pour vous, gagnant pour votre salarié, gagnant pour notre économie.

Ce dispositif vise à répondre aux besoins exprimés de plus en plus par les entrepreneurs et les salariés, d'intégrer de façon nouvelle la solidarité familiale, notamment quant au soutien que chacune et chacun d'entre nous se doit d'apporter aux personnes âgées ou dépendantes qui lui sont proches. Il vise également à permettre de mieux organiser la garde et les loisirs des enfants et à faciliter, de façon générale, la vie au quotidien. C'est un outil moderne, efficace et créateur d'emplois.

Vous trouverez, ci-joint, un document de présentation ainsi que l'essentiel des indications pratiques utiles pour recourir à ce dispositif.

Nous vous prions, Madame, Monsieur, de recevoir l'expression de notre considération.

M. Jean-Louis Borloo

Ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement

M. René RICOL
Président
Réseau TPE

M. Laurent HÉNART
Président
ANSP

M. Jean-François BERNARDIN
Président
ACFCI

M. Jean-Pierre ALIX
Président
CSOEC

M. Alain GRISET
Président
APCM

M. Jean-Pierre MARINE
Président
AS.CLCP

M. Yves RIVOUAL
Président
CLCG

Mme Marie-Luce SPANJERS
Présidente
Conseil National du
Réseau CER France

M. Michel HASSENFORDER
Président
Conférence des ARA PL

M. Philippe PAILLET
Président
FCGA

M. Dominique MOULARD
Président
FFCGEA

M. Bechir CHEBBAH
Président
UNASA